ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 106172

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la composition du groupe de travail qui doit être mis en place d'ici à la fin 2006 pour réfléchir aux stratégies à suivre par les pouvoirs publics en termes d'image du corps, conformément aux engagements du programme national nutrition santé (PNNS 2). L'annonce de la mise en place de ce groupe de travail intervient alors que l'Espagne a opportunément décidé d'interdire de défilés des mannequins dont l'IMC (indice de masse corporelle) se situe en dessous du seuil de malnutrition fixé par l'Organisation mondiale de la santé (18,5). La Grande-Bretagne et l'Italie envisagent de suivre l'exemple hispanique. En ce qui concerne la France, il convient d'avoir une stratégie volontariste car environ 2 % des femmes seraient touchées par l'anorexie, majoritairement dans la tranche d'âge 15-20 ans. Une attitude responsable des pouvoirs publics en matière de représentation du corps doit certes être préalablement concertée avec les professionnels de l'industrie textile et de la publicité, mais surtout avec les familles dont les enfants souffrent psychologiquement et le corps médical. S'agissant de la composition de ce groupe de travail, le PNNS 2 (page 50) mentionne la présence de représentants des ministères concernés (santé, culture) - le ministère de la famille n'étant pas cité -), des représentants des consommateurs et des obèses, des annonceurs, le bureau de vérification de la publicité et des représentants des agences de publicité. Une dépêche d'agence de presse du 19 septembre dernier indique que des représentants des créateurs de mode « vont être bientôt contactés ». Il lui demande donc de bien vouloir lui donner l'assurance d'une part que les industriels de la mode et les professionnels de la publicité ne seront pas majoritaires dans ce groupe de travail et d'autre part, que seront également présents des représentants du mouvement familial, en particulier des associations de parents d'enfants anorexiques, et des membres du corps médical (en particulier des nutritionnistes et psychologues). Enfin, il lui demande de transmettre au Parlement les recommandations de ce groupe de travail car d'éventuelles modifications de la législation pourraient être utiles.

Données clés

Auteur : M. Bruno Gilles
Circonscription : Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106172
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10529